

1. Conditions Générales

- Les services que **Breakaway** propose sont disponibles aux Français âgés de 18 à 27 ans.
- Si un problème survient durant son séjour au Royaume-Uni, le Client doit en informer **Breakaway** le plus rapidement possible. Aucune réclamation ou remboursement ne peut être pris en considération une fois le séjour terminé.
- **Breakaway** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des accidents, dommages, vols et préjudices que pourrait subir un Client pendant le cours de son séjour.
- Tout travail entrepris au sein d'une Entreprise devra garder sa nature confidentielle, le Client ne pourra en aucun cas transmettre d'informations confidentielles à un tiers.
- **Breakaway** se dégage de toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions de la part d'un tiers (entreprises/familles d'accueil) dans l'accomplissement d'un service faisant partie des formules proposées par **Breakaway**. **Breakaway** assistera toutefois le Client à trouver des solutions aux problèmes issus de ces erreurs ou omissions.
- Quelle que soit la formule choisie, **Breakaway** offre au Client "assistance et suivi" pendant son séjour en Grande-Bretagne, autrement dit un service de conseil, d'information et d'écoute sur place. **Breakaway** n'est en aucun cas disponible vis-à-vis du Client 24h/24, mais uniquement du lundi au vendredi de 8h à 18h.
- **Breakaway** ne tient en aucun cas une responsabilité parentale vis-à-vis du Client, le Client est responsable de ses propres actions.
- Si le Client est mineur, un contrat d'engagement devra être signé par lui-même, son professeur et ses parents.
- **Le Client doit se procurer la carte européenne d'assurance maladie qui lui permettra de bénéficier de la prise en charge des soins médicaux nécessaires au cours de son séjour. Le Client doit également souscrire une assurance personnelle destinée à couvrir tous les risques éventuels de maladie, d'accident et de rapatriement.**
- Chaque Client doit prévoir assez d'argent de poche pour couvrir ses dépenses pendant son séjour au Royaume-Uni. **Breakaway** lui conseille également de se munir d'une carte bancaire internationale qui lui permettra de retirer de l'argent à l'étranger. **Breakaway** ne pourra en aucun cas lui donner/prêter de l'argent pendant son séjour.
- Tous les frais de transport et de logement sont à la charge du Client.
- **Le lieu de placement ne peut être garanti.**
- Dès son arrivée, **Breakaway** prêtera au Client un téléphone portable, en échange d'une caution de £20. Cette caution lui sera remise lorsqu'il retournera ce téléphone portable, dans son état initial, et avec tous ses accessoires (chargeur, batterie et carte sim), à la fin de son séjour.
- Les informations que le Client fournit dans son dossier d'inscription doivent être correctes.
- Les informations personnelles du Client sont utilisées afin de mener à bien les services qu'il a réservés. Elles ne sont transmises qu'aux personnes concernées et impliquées dans l'organisation de son séjour.
- **Breakaway** se réserve le droit de modifier sans préavis le contenu de son site internet ainsi que les prestataires choisis.
- **Breakaway** se réserve le droit de sous-traiter ses services par un tiers dans le cas où, exceptionnellement, l'agence se trouvait dans l'incapacité de remplir elle-même ses engagements.

- **Breakaway** est responsable à l'égard du Client de la bonne exécution de ses engagements stipulés dans le contrat. Dans le cas de forces majeures (guerres, catastrophes naturelles, émeutes etc.) ou toute autre raison imprévisible qui échapperait au contrôle de **Breakaway** et qui rendrait impossible l'exécution d'un contrat en cours, **Breakaway** sera réputée n'avoir commis aucun manquement à ses obligations.
- Le Client doit informer **Breakaway** s'il souffre de problèmes de santé particuliers, ou prend des médicaments de façon régulière. Le Client est censé arriver en Grande-Bretagne en forme, prêt à travailler.
- Chaque Client est responsable de la lecture et de la bonne compréhension des "Termes et Conditions" et accepte de se conformer aux règles établies par **Breakaway** et ses partenaires.

2. Conditions particulières aux formules "Classique", "Gagnante" et "Summer"

- **Breakaway** organisera pour son Client un maximum de 3 entretiens avec des employeurs potentiels. Le Client acceptera la première offre d'emploi qui lui sera proposée.
- **Breakaway** s'engage à trouver pour son Client un employeur potentiel dans un délai maximum de 2 mois à partir de la date d'acceptation du dossier de candidature. Si exceptionnellement, **Breakaway** n'était pas en mesure d'exécuter ses engagements, le Client sera remboursé intégralement.
- **Si le Client n'a pas d'expérience en hôtellerie/restauration, il devra entreprendre une à deux semaines de formation intensive avant de commencer son emploi. Le Client ne sera pas rémunéré pendant cette période de formation.**
- Le Client travaillera en moyenne entre 20 et 45 heures par semaine, et aura 1 à 2 jours de congé par semaine.
- Le Client doit être prêt à travailler week-ends et jours fériés, sans augmentation de salaire.
- Quel que soit le poste occupé, le Client sera payé le salaire minimum légal en vigueur au Royaume-Uni (voir page "Infos utiles" du site www.breakaway.fr).
- Si le Client perd son emploi pendant son séjour au Royaume-Uni pour des raisons autres que la faute professionnelle, **Breakaway** fera de son mieux pour l'aider à trouver un autre placement.
- Le poste que le Client occupera dépendra de son niveau d'anglais, de son expérience professionnelle, de son comportement et de sa motivation.
- Le Client sera sans doute demandé d'apporter sa propre tenue de service. Mais ceci lui sera confirmé en temps voulu.
- Si le Client décide de changer de travail pendant le cours de son séjour, sans qu'il y ait de problème particulier avec le poste qui lui a été confié, il devra respecter le préavis imposé par son employeur. **Breakaway** n'assistera pas le Client si un problème survenait dans son nouvel emploi.

3. Conditions particulières à la Formule "Au-Pair"

- **Breakaway** travaille en collaboration avec 2 organismes spécialisés dans les placements Au Pair: *Smartaupairs* et *Au Pair Ecosse*. Ils sont tous les deux membres des associations IAPA et BAPAA. **Breakaway** recrute les Au Pairs, tandis que *Smartaupairs* et *Au Pair Ecosse* se chargent de sélectionner les familles d'accueil.

- Le Client devra payer les frais d'inscription de la formule lors de l'envoi de son dossier de candidature. Dès confirmation de son placement, le Client devra alors payer les frais de placement.
- *Smartaupairs* et *Au Pair Ecosse* s'engagent à proposer aux Au-Pairs recrutés par **Breakaway** une famille d'accueil. La rapidité de placement dépendra du profil du candidat.
- Pour pouvoir participer à la formule "Au-Pair", le Client doit répondre aux critères suivants :
 - . Avoir entre 18 et 27 ans
 - . Être célibataire, ne pas avoir d'enfants à sa charge
 - . Aimer s'occuper d'enfants et avoir de l'expérience dans ce domaine
 - . Ne pas fumer
 - . Être disponible 6 mois minimum
- Les responsabilités de l'Au-pair sont les suivantes :
 - . S'occuper des enfants à la maison et organiser repas, siestes, bains, jeux
 - . Accompagner les enfants à l'école, aux loisirs...
 - . Assurer au maximum 3 soirées de baby-sitting par semaine
 - . Aider la famille dans l'organisation quotidienne et les tâches ménagères légères
- En contrepartie, la famille d'accueil s'engage à fournir :
 - . Une chambre individuelle
 - . La pension complète
 - . 1 à 2 jours de congé par semaine
 - . De l'argent de poche : minimum £50 par semaine

4. Conditions particulières à la formule "Work Experience"

- **Breakaway** s'engage à trouver pour son Client un employeur potentiel dans un délai maximum de 2 mois à partir de la date d'acceptation du dossier de candidature. Si exceptionnellement, **Breakaway** n'était pas en mesure d'exécuter ses engagements, l'Étudiant sera remboursé intégralement.
- L'Étudiant sera embauché en tant que stagiaire au sein de l'entreprise et ne sera pas rémunéré pendant son séjour au Royaume-Uni.
- Quelle que soit la durée du placement, l'Étudiant devra prendre en charge tout frais engendré.
- L'Étudiant doit avoir un niveau d'anglais avancé pour pouvoir participer au programme.

5. Conditions particulières au logement pour toutes les formules, exceptée la formule "Au-Pair"

- Loger en Angleterre coûte cher. **Breakaway** aide le Client à trouver un logement correct mais modeste, sans grande prétention, afin de limiter les frais.
- Voici les différentes options qui se présentent, selon les disponibilités :
 - . Le Client est logé par son employeur dans une maison/appartement réservé au personnel. Dans ce cas, l'employeur déduira les frais d'hébergement directement de son salaire.
 - . Le Client loge dans un appartement/maison qu'il partage avec d'autres colocataires, et il doit payer une part du loyer chaque mois.
 - . Le Client vit en famille d'accueil et doit payer un loyer de façon hebdomadaire.
- **Le loyer s'élève en moyenne entre £350 et £500 par mois.**

- Le loyer n'est en aucun cas compris dans le prix de la formule, le Client devra le payer chaque mois!
- Le Client devra déposer une caution de 400 Euros pour réserver son nouveau logement. Le montant de cette caution s'ajoutera alors au prix de la prestation choisie, et le tout devra être réglé dès l'acceptation du dossier de candidature. Le montant total de la caution sera remis au Client à la fin de son séjour, en Livres Sterling, si aucun dégât au sein du logement n'a été causé.
- Si le Client décide de changer de logement durant le cours de son séjour, il devra respecter la période de préavis que lui imposera le propriétaire, afin de récupérer sa caution. **Breakaway** n'assistera pas le Client si un problème survenait dans son nouveau logement.
- Le Client sera tenu responsable pour tout dégât causé au sein de son logement et devra en rembourser les frais. Dans ce cas, la caution déposée sera perdue.

6. Paiement

- Quelle que soit la formule choisie (exceptée la formule "Au-Pair"), **Breakaway** demandera au Client de procéder au règlement du montant total de la prestation et de la caution relative au logement dès l'acceptation de son dossier de candidature.
- **Breakaway** entreprendra ses engagements vis-à-vis du Client une fois son règlement reçu. Rien ne sera entrepris avant réception du montant total dû.
- Pour la formule "Au-Pair", le Client devra payer les frais d'inscription de la formule lors de l'envoi de son dossier de candidature. Dès confirmation de son placement, le Client devra alors payer les frais de placement.
- Tout paiement est à effectuer par virement bancaire en Euros sur le compte bancaire de l'agence. Les coordonnées de ce compte seront transmises au Client en temps voulu.
- **Tous les frais bancaires sont à la charge du Client.**

7. Annulation et remboursement

- Si un Client souhaite annuler les services qu'il a réservés, il devra en informer **Breakaway** le plus rapidement possible.
- Les conditions d'annulation sont les suivantes, pour les formules "Classique", "Gagnante" et "Summer" :
 - . Annulation 2 semaines après la date de réception du règlement: **Breakaway** conservera 30% du prix total du séjour réservé plus la caution de 400 Euros relative au logement
 - . Annulation 4 semaines après la date de réception du règlement: **Breakaway** conservera 60% du prix total du séjour réservé plus la caution de 400 Euros relative au logement
 - . Annulation 6 semaines après la date de réception du règlement: **Breakaway** conservera la totalité du règlement plus la caution de 400 Euros relative au logement
- Pour la formule "Work Experience", le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement une fois sa convention de stage signée.
- Enfin pour la formule "Au-Pair", voici nos conditions d'annulation :
 - . Annulation une fois le dossier du Client reçu, avant confirmation de son placement : **Breakaway** conservera la totalité des frais d'inscription
 - . Annulation une fois le placement du Client confirmé : **Breakaway** conservera la totalité des frais d'inscription et de placement

- **Breakaway** se réserve le droit d'annuler ses engagements vis-à-vis du Client, sans remboursement, dans les cas suivants:
 - . Si le Client refuse, sans raison sérieuse, les entretiens d'embauche, la période d'essai ou l'offre d'emploi qui lui sont proposés
 - . Si le Client refuse de se plier aux règles dictées par son entreprise, sa famille d'accueil, ou son école
 - . Si le Client fait preuve d'une attitude incorrecte et déraisonnable
 - . Si le Client quitte son emploi sans préavis ou explication
- En cas de retour en France anticipé pour raisons personnelles (quelle que soit la raison), le Client ne peut prétendre à aucun remboursement. **Tout séjour commencé est totalement dû.**